

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Jean-Luc BORNE est nommé secrétaire de séance.

Absents excusés : Arnaud CHEREMETIEFF (pouvoir donné à Denis PUGIN), Jean-Louis VIENNET (pouvoir donné à Didier LANGLOIS), Christine PUGIN et Christine BILLOD-LAILLET.

Absent non excusé : Julien BILLOD-LAILLET.

I – Intervention Fredon 0 phyto

Mme Emilie LEBOUCHER de la Fredon (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) présente l'un des objectifs de la fédération ; à savoir la sensibilisation et la formation quant à l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation de tels produits par les collectivités est interdite, à l'exception du traitement des cimetières et terrains de sport. Cette interdiction s'appliquera aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mme LEBOUCHER explique que la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires obligera la commune à recourir à un désherbage mécanique, voire manuel, ce qui sera plus contraignant et chronophage pour le service technique. Chacun sera donc amené à accepter que le désherbage soit plus espacé.

Pour la tonte, elle ne devrait pas être systématique mais réfléchie, pouvant aller d'1 à 9 tontes par an selon les lieux. Mme LEBOUCHER explique par ailleurs que l'enherbement est une alternative efficace et esthétique, notamment dans les espaces cinéraires ou les espaces à faible passage.

Pour le désherbage, elle préconise l'achat d'une brosse adaptable au tracteur qui permettra de déloger les mauvaises herbes dans les interstices des trottoirs ou le recours à un prestataire ou la location de matériel.

L'achat de ce type de matériel n'est malheureusement plus subventionnable, les crédits de l'Agence de l'Eau étant épuisés pour cette année.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 mai 2017 : à l'unanimité.

III – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Certificat d'urbanisme

FAILLENET Esther		4 abris chevaux	Avis favorable
------------------	--	-----------------	-----------------------

2) Permis de construire

VIDAL Guillaume	18 rue des Tilles	Construction auvent	Avis favorable
PETON Eric	5 rue des Lilas	Abri voiture	Avis favorable
Commune	8 rue d'Oupans	Rénovation groupe scolaire	Avis favorable

3) Déclarations préalables

PATER Damien	50 Grande Rue	Pose fenêtre triangulaire en toiture	Avis favorable
DELLA SANTA C.	8 Hameau de l'Epine	Pose d'un mobil-home pendant une période de travaux	En cours d'instruct°

B- Divers

Un particulier a installé un mobil-home sans déclaration préalable. Suite à une relance restée sans réponse, une procédure judiciaire va être engagée.

IV – Tarif reprise terrain alignement de voirie

La voirie doit subir un alignement dans la rue Cusenier au niveau des terrains appartenant à M.ANTONI, Mme FAIVRE Michèle et l'indivision ANTONI afin d'engager les travaux d'aménagement du bourg.

Hors la présence de Robert ANTONI, la commission propose d'acheter le terrain à tout particulier au prix de 50 €/m² en zone constructible et 0.50 €/m² en zone agricole lors d'un alignement de voirie.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité (25 voix).

V – Démission conseiller municipal

Démission de Stéphanie BELIARD de son poste de conseiller municipal, pour raisons personnelles.

VI – Projet éolien Charbonnières les Sapins

Un parc éolien est en cours d'étude sur Trépôt et pourrait toucher aussi notre territoire communal au niveau de Charbonnières les Sapins.

Demande de positionnement du Conseil avec la société Gamesa. Ce projet pourra être présenté en Conseil ultérieurement. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre le projet sans engagement.

Suite à cet accord, création d'un groupe de travail composé de Jean-Louis VIENNET, Christophe BEURTHERET, Jean-Luc BORNE, Robert ANTONI, Agnès AUBERT, Henri PHARIZAT.

VII – Ecole : gestion des classes pendant les travaux

Présentation par Agnès AUBERT.

2 hypothèses sont retenues après rencontre avec les enseignants du RPI et les parents d'élèves :

- Scénario 1 : 1 mobil-home + 1 salle en mairie + 1 salle en motricité
- Scénario 2 : 2 salles en mairie + 1 en salle de motricité

Il est décidé de retenir le second scénario. La rue des Granges sera fermée devant la Mairie afin de sécuriser les entrées et sorties de classes.

VIII – Dossiers subvention école

- Chaufferie bois : Montage financier en cours auprès des financeurs Feder, DETR, Conseil Départemental, et Syded.
- Rénovation des bâtiments : Montage financier en cours auprès des financeurs DETR, Conseil départemental, Effilogis et Syded.

Suite à une réunion prévue le 15 juin entre les différents co-financeurs, les montages financiers pourront être présentés au Conseil lors de la prochaine séance.

IX – Contestation refacturation clé école suite à perte

Une enseignante a égaré son passe de l'école qui lui a été refacturé au coût d'acquisition de 97 €.

Elle conteste la facturation au motif qu'elle n'est pas juridiquement responsable et demande l'annulation du titre. Le Conseil municipal admet le caractère litigieux du titre et décide à l'unanimité de l'annuler.

En revanche et suite à la rénovation du groupe scolaire, un contrat entre chaque enseignant et la commune sera rédigé lors de la remise de la nouvelle clé. En cas de perte, elle sera systématiquement refacturée.

X - Refacturation travaux d'assainissement non conformes chez un particulier

Le branchement eaux pluviales et eaux usées n'a pas été réalisé de manière conforme par un particulier.

La totalité des travaux a dû être repris par les services techniques de la Communauté de Communes. Le montant des travaux cumulés se monte à 889.47 € (fournitures et main d'œuvre).

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer les travaux d'assainissement au particulier.

XI – Remboursement installation internet à un locataire

Un locataire a dû faire installer internet à ses frais dans le logement communal où il réside.

Le montant de l'installation se monte à 150 € TTC et doit lui être remboursé.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

XII – Commune nouvelle : Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) Enedis

Dans le cas de création de la commune nouvelle, il convient de délibérer afin de fixer la redevance applicable à son territoire, dans la limite du plafond correspondant à sa population.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, le plafond de la redevance maximale applicable s'élève à 200 €.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal accepte les modalités de la RODP.

XIII – Amortissement de l'article 202 (documents d'urbanisme)

Monsieur COMMAN, Trésorier à Valdahon, nous demande de définir une durée d'amortissement pour l'article 202 (documents d'urbanisme) sachant que la durée maximale est de 10 ans.

Le Maire propose un amortissement de 5 ans, en sachant qu'un amortissement plus court génèrera des dépenses de fonctionnement plus importantes mais par le jeu d'écritures, entraînera des recettes d'investissement équivalentes, permettant de réduire le déficit d'investissement lié aux importants travaux en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide d'amortir l'article 202 sur une durée de 5 ans.

XIV - Questions diverses

☞ Fête des familles : le 10 juin à 11h00 à la salle 8 de l'espace Douge.

En raison du faible nombre de retour, la commission « Vie locale et associative » souhaite réfléchir à une nouvelle formule à compter de l'année prochaine.

☞ Commission « Forêt-Agriculture » :

- Vente de bois : l'affouage non fait de l'année dernière a été revendu lundi 22 mai pour la somme de 313 € TTC.

- L'ONF effectuera des travaux pour 917.93 TTC à Charbonnières les Sapins et 11 502.26 € TTC à Etalans

☞ Prochaine réunion de Conseil municipal : lundi 26 juin à 20h00.

☞ Levée de séance : 22h45.

Le Maire,
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BORNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.

Jean-Luc BORNE est nommé secrétaire de séance.

Absents excusés : Arnaud CHEREMETIEFF (pouvoir donné à Denis PUGIN), Jean-Louis VIENNET (pouvoir donné à Didier LANGLOIS), Christine PUGIN et Christine BILLOD-LAILLET.

Absent non excusé : Julien BILLOD-LAILLET.

I – Intervention Fredon 0 phyto

Mme Emilie LEBOUCHER de la Fredon (Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) présente l'un des objectifs de la fédération ; à savoir la sensibilisation et la formation quant à l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation de tels produits par les collectivités est interdite, à l'exception du traitement des cimetières et terrains de sport. Cette interdiction s'appliquera aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mme LEBOUCHER explique que la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires obligera la commune à recourir à un désherbage mécanique, voire manuel, ce qui sera plus contraignant et chronophage pour le service technique. Chacun sera donc amené à accepter que le désherbage soit plus espacé.

Pour la tonte, elle ne devrait pas être systématique mais réfléchie, pouvant aller d'1 à 9 tontes par an selon les lieux. Mme LEBOUCHER explique par ailleurs que l'enherbement est une alternative efficace et esthétique, notamment dans les espaces cinéraires ou les espaces à faible passage.

Pour le désherbage, elle préconise l'achat d'une brosse adaptable au tracteur qui permettra de déloger les mauvaises herbes dans les interstices des trottoirs ou le recours à un prestataire ou la location de matériel.

L'achat de ce type de matériel n'est malheureusement plus subventionnable, les crédits de l'Agence de l'Eau étant épuisés pour cette année.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 mai 2017 : à l'unanimité.

III – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Certificat d'urbanisme

FAILLENET Esther		4 abris chevaux	Avis favorable
------------------	--	-----------------	-----------------------

2) Permis de construire

VIDAL Guillaume	18 rue des Tilles	Construction auvent	Avis favorable
PETON Eric	5 rue des Lilas	Abri voiture	Avis favorable
Commune	8 rue d'Oupans	Rénovation groupe scolaire	Avis favorable

3) Déclarations préalables

PATER Damien	50 Grande Rue	Pose fenêtre triangulaire en toiture	Avis favorable
DELLA SANTA C.	8 Hameau de l'Epine	Pose d'un mobil-home pendant une période de travaux	En cours d'instruct°

B- Divers

Un particulier a installé un mobil-home sans déclaration préalable. Suite à une relance restée sans réponse, une procédure judiciaire va être engagée.

IV – Tarif reprise terrain alignement de voirie

La voirie doit subir un alignement dans la rue Cusenier au niveau des terrains appartenant à M.ANTONI, Mme FAIVRE Michèle et l'indivision ANTONI afin d'engager les travaux d'aménagement du bourg.

Hors la présence de Robert ANTONI, la commission propose d'acheter le terrain à tout particulier au prix de 50 €/m² en zone constructible et 0.50 €/m² en zone agricole lors d'un alignement de voirie.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité (25 voix).

V – Démission conseiller municipal

Démission de Stéphanie BELIARD de son poste de conseiller municipal, pour raisons personnelles.

VI – Projet éolien Charbonnières les Sapins

Un parc éolien est en cours d'étude sur Trépôt et pourrait toucher aussi notre territoire communal au niveau de Charbonnières les Sapins.

Demande de positionnement du Conseil avec la société Gamesa. Ce projet pourra être présenté en Conseil ultérieurement. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de poursuivre le projet sans engagement.

Suite à cet accord, création d'un groupe de travail composé de Jean-Louis VIENNET, Christophe BEURTHERET, Jean-Luc BORNE, Robert ANTONI, Agnès AUBERT, Henri PHARIZAT.

VII – Ecole : gestion des classes pendant les travaux

Présentation par Agnès AUBERT.

2 hypothèses sont retenues après rencontre avec les enseignants du RPI et les parents d'élèves :

- Scénario 1 : 1 mobil-home + 1 salle en mairie + 1 salle en motricité
- Scénario 2 : 2 salles en mairie + 1 en salle de motricité

Il est décidé de retenir le second scénario. La rue des Granges sera fermée devant la Mairie afin de sécuriser les entrées et sorties de classes.

VIII – Dossiers subvention école

- Chaufferie bois : Montage financier en cours auprès des financeurs Feder, DETR, Conseil Départemental, et Syded.
- Rénovation des bâtiments : Montage financier en cours auprès des financeurs DETR, Conseil départemental, Effilogis et Syded.

Suite à une réunion prévue le 15 juin entre les différents co-financeurs, les montages financiers pourront être présentés au Conseil lors de la prochaine séance.

IX – Contestation refacturation clé école suite à perte

Une enseignante a égaré son passe de l'école qui lui a été refacturé au coût d'acquisition de 97 €.

Elle conteste la facturation au motif qu'elle n'est pas juridiquement responsable et demande l'annulation du titre. Le Conseil municipal admet le caractère litigieux du titre et décide à l'unanimité de l'annuler.

En revanche et suite à la rénovation du groupe scolaire, un contrat entre chaque enseignant et la commune sera rédigé lors de la remise de la nouvelle clé. En cas de perte, elle sera systématiquement refacturée.

X - Refacturation travaux d'assainissement non conformes chez un particulier

Le branchement eaux pluviales et eaux usées n'a pas été réalisé de manière conforme par un particulier.

La totalité des travaux a dû être repris par les services techniques de la Communauté de Communes. Le montant des travaux cumulés se monte à 889.47 € (fournitures et main d'œuvre).

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer les travaux d'assainissement au particulier.

XI – Remboursement installation internet à un locataire

Un locataire a dû faire installer internet à ses frais dans le logement communal où il réside.

Le montant de l'installation se monte à 150 € TTC et doit lui être remboursé.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

XII – Commune nouvelle : Redevance Occupation du Domaine Public (RODP) Enedis

Dans le cas de création de la commune nouvelle, il convient de délibérer afin de fixer la redevance applicable à son territoire, dans la limite du plafond correspondant à sa population.

Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, le plafond de la redevance maximale applicable s'élève à 200 €.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal accepte les modalités de la RODP.

XIII – Amortissement de l'article 202 (documents d'urbanisme)

Monsieur COMMAN, Trésorier à Valdahon, nous demande de définir une durée d'amortissement pour l'article 202 (documents d'urbanisme) sachant que la durée maximale est de 10 ans.

Le Maire propose un amortissement de 5 ans, en sachant qu'un amortissement plus court génèrera des dépenses de fonctionnement plus importantes mais par le jeu d'écritures, entraînera des recettes d'investissement équivalentes, permettant de réduire le déficit d'investissement lié aux importants travaux en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide d'amortir l'article 202 sur une durée de 5 ans.

XIV - Questions diverses

☞ Fête des familles : le 10 juin à 11h00 à la salle 8 de l'espace Douge.

En raison du faible nombre de retour, la commission « Vie locale et associative » souhaite réfléchir à une nouvelle formule à compter de l'année prochaine.

☞ Commission « Forêt-Agriculture » :

- Vente de bois : l'affouage non fait de l'année dernière a été revendu lundi 22 mai pour la somme de 313 € TTC.

- L'ONF effectuera des travaux pour 917.93 TTC à Charbonnières les Sapins et 11 502.26 € TTC à Etalans

☞ Prochaine réunion de Conseil municipal : lundi 26 juin à 20h00.

☞ Levée de séance : 22h45.

Le Maire,
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BORNE